



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Nanterre, le 26/11/2021

Vaccination COVID-19 : Montée en charge de la vaccination et de la campagne de rappel dans les Hauts-de-Seine.

Au vu de la dégradation de la situation sanitaire, le maillage territorial dense et de proximité qui a été maintenu dans le département permet dès à présent la montée en charge rapide des différents centres de vaccination ouverts sur l'ensemble du territoire alto-séquanais.

Il va permettre de répondre à la forte demande de rendez-vous, particulièrement pour les rappels qui seront possibles dès le 27 novembre pour les plus de 18 ans, dès 5 mois après la dernière injection ou la dernière infection à la Covid-19.

25 centres de vaccination sont actuellement ouverts dans les Hauts-de-Seine, dont le centre de très grande capacité du pôle Léonard de Vinci.

Le préfet a autorisé certaines communes à réactiver des centres de vaccination ambulatoires, en complément.

La mobilisation des communes, des professionnels de santé, de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris et des associations, depuis le début de la campagne de vaccination, a permis à près de **88% des Alto-séquanais éligibles d'atteindre un schéma vaccinal complet.**

Au moment où le taux d'incidence dans les Hauts-de-Seine est de **195,1 pour 100 000** (185,3 en Ile-de-France) et le taux d'occupation COVID+ en services de réanimation est de **15,7%** (23,4% en Ile-de-France), le préfet appelle à la plus grande vigilance face à ce rebond épidémique, et demande à chacun de continuer à appliquer les gestes barrières et les mesures sanitaires.

Les contrôles de l'arrêté préfectoral du 17 juin 2021 pris par le préfet des Hauts-de-Seine, imposant le port du masque lors des marchés et rassemblements de personnes ainsi que les contrôles de pass sanitaire seront renforcés dans le département.

Nouvelles mesures en vigueur

Rappel vaccinal

En ce qui concerne le rappel vaccinal, il est ouvert à toutes les personnes de 18 ans et plus dès cinq mois après la dernière injection ou la dernière infection à la Covid-19, à compter du samedi 27 novembre 2021.

Pass sanitaire

À compter du 15 décembre 2021, le « pass sanitaire » des plus de 65 ans ne sera plus actif si le rappel n'a pas été fait dans un délai de 7 mois à compter de la dernière injection ou de la dernière infection et du 15 janvier pour les plus de 18 ans.

À compter du lundi 29 novembre 2021, seuls les tests PCR et antigéniques datant de moins de 24 heures sont des preuves constitutives du « pass sanitaire ».

Gestes barrières

Le port du masque est de nouveau obligatoire dans les lieux publics clos, y compris ceux soumis au « pass sanitaire ».

Le port du masque est obligatoire dans le département des Hauts-de-Seine en plein air sur la voie et dans l'espace public dans les seuls lieux et circonstances suivants:

- marchés, brocantes, ventes au déballage
- rassemblements de personnes de toute nature, et notamment au sein des manifestations revendicatives, des événements festifs, dans les lieux d'attente des transports en commun, et, aux heures d'entrée et de sortie du public, devant les entrées des établissements scolaires ou universitaires, ainsi que devant les lieux de culte
- dans les files d'attente qui se constituent dans l'espace.

L'aération fréquente des lieux clos est plus que jamais nécessaire. Il est recommandé d'aérer chaque pièce 10 minutes toutes les heures.